

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
« Les Copains du lac » et « Lézados du lac »



Projet Pédagogique 2025-2026

1) Présentation de la structure	1
a. Le Tour du lac	1
b. Les accueils	1
c. Le public accueilli	1
d. L'accueil du public porteur de handicap	2
e. Les locaux	2
2) Objectifs éducatifs –	3
pédagogiques –	3
opérationnels	4
3) Le fonctionnement	4
a. Les moyens humains	5
b. Le rôle de chacun	6
+ l'animatrice rend vivant le quotidien	6
c. L'évaluation	7
d. La journée-type	7
+ quelques point de détails	8
e. Animations, temps libre	9
4) Les règles de vie	10
5) Les inscriptions	10
a. Modalités d'inscription et d'annulation	10
b. Tarifs	11
6) Les séjours accessoires	11
7) Le programme prévisionnel	12

Le projet pédagogique est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents, les jeunes et les enfants sur les conditions de fonctionnement de l'accueil de loisirs et sert de référence tout au long de l'action.

Ce projet est la colonne vertébrale qui nous permet de guider toutes nos initiatives auprès du public, il donne un sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

C'est une base de travail qui garantit une cohérence éducative entre tous les acteurs.

Le projet pédagogique a pour objectif de souder l'équipe autour de projets communs, de stimuler la créativité, de développer l'imagination et traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et dans un cadre.

1) Présentation de la structure

a. Le Tour du lac

Cette petite intercommunalité regroupe Montferrat, Bilieu et Villages du lac de Paladru. Constituée d'environ 6000 habitants, elle est située en plein cœur du Dauphiné, dans le département de l'Isère, en région Auvergne Rhône-Alpes, au bord du lac de Paladru.



b. Les accueils

« Les copains du lac » et « Lézados du lac » sont gérés par l'association l'ELFA du lac (Enfance Loisirs Familles Ados) dont le siège est à Montferrat.

« Les copains du lac » est ouvert tous les mercredis et les semaines de vacances scolaires, excepté une semaine entre Noël et jour de l'an.

Pendant les mercredis et certaines petites vacances scolaires, l'accueil de loisirs se situe à Montferrat, dans l'extension de l'école publique Célestin Adolphe Pégoud.

Pendant certaines petites vacances et les vacances d'été, l'accueil se déroule dans les écoles de Bilieu, Le Pin ou Paladru (Villages du lac de Paladru).

« Lézados du lac » est ouvert les mardis, mercredis, vendredis et samedis et les semaines de vacances scolaires, excepté une semaine entre Noël et jour de l'an.

Il a lieu à tour de rôle dans chacune des trois communes.

c. Le Public accueilli

Les enfants et les jeunes accueillis ont entre 3 et 15 ans.

De 3 à 11 ans pour « Les copains du lac » et de 11 à 15 ans pour « Lézados du lac ».

Une priorité est donnée aux familles résidant dans les trois communes du tour du lac, Montferrat, Bilieu et Villages du lac de Paladru.

La majorité du public inscrit au centre de loisirs est issue de ces communes du tour du lac ou des villages de proximité.

Pour les semaines scolaires, les inscriptions se font à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas.

Pour les vacances scolaires, les inscriptions se font en journées avec repas, même pour « Lézados du lac ».

Les repas sont adaptés aux différents régimes alimentaires tels que sans porc ou sans viande.

d. L'accueil du public porteur de handicap

"Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie de la collectivité." (Article 23 de la Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989)

Les accueils de loisirs permettent l'accès aux enfants et aux jeunes atteints de troubles de la santé ou de handicaps et les intègrent au mieux.

Les locaux à Montferrat sont adaptés à l'accueil du public porteur de handicap moteur car il y a un ascenseur et ceux de Biliou et Le Pin le sont également car de plain-pied.

Cette démarche de mixité des publics répond à une demande des mineurs et de leurs familles. Elle permet à tous les participants, l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

L'accueil du mineur en situation de handicap ou atteint de troubles de la santé doit être préparé et accompagné par toutes les parties éducatives de son entourage.

Chaque situation étant particulière, il nous paraît important de pouvoir rencontrer la famille au préalable, afin de recevoir toutes les consignes pour la vie quotidienne de leur enfant, de se faire expliquer les raisons de ces dernières pour en mesurer l'importance et pouvoir les retransmettre aux équipes.

La directrice et la famille échangent pour permettre de prendre en note les consignes, les difficultés rencontrées par l'enfant et le type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer.

La directrice s'engage à transmettre les informations nécessaires au fonctionnement quotidien à ses équipes.

Des rencontres complémentaires entre la famille et la directrice, peuvent se faire afin d'adapter le fonctionnement à l'évolution de l'enfant et des bilans sont effectués à la fin de chaque période de vacances, pour un meilleur suivi.

e. Les locaux

A Montferrat, Biliou ou aux Villages du lac de Paladru, l'accueil de loisirs « Les copains du lac » est doté d'une capacité d'accueil de 60 enfants dont 24 maternelles.

« Lézados du lac » a, quant à lui, une capacité d'accueil de 12 jeunes.

« Les Copains du lac » :

A Montferrat, l'accueil se déroule dans le local périscolaire, au premier étage de l'extension de l'école de Montferrat, constitué d'une grande salle d'activités, d'une salle « calme » qui sert également de dortoir aux plus jeunes. Tous les enfants peuvent circuler librement dans les salles en fonction de leurs envies ou de leurs besoins.

Les sanitaires maternels et primaires sont accessibles, situés à l'étage et au rez-de-chaussée du bâtiment.

A Biliou ou Le Pin, nous sommes accueillis dans les écoles et avons à notre disposition les salles de motricité, les dortoirs, des salles de classe. Nous avons accès aux réfectoires et aux cours des écoles.

Les halls d'entrée sont prévus pour déposer les vêtements et les sacs.

Nous avons accès à la salle des fêtes et aux terrains de sport de chaque commune.

« Lézados du lac » :

Pour les semaines scolaires, chaque commune met à disposition un local pour le secteur jeunes. Le Pin : le mardi, Paladru : le vendredi, Montferrat : le mercredi et Biliou : le samedi.

2) Objectifs éducatifs

-> pédagogiques

-> opérationnels

• Assurer un climat serein et bienveillant

≥ Que l'enfant ou le jeune trouve sa place dans un environnement où il puisse s'épanouir.

Il est accueilli le matin par son animateur référent / le déroulement de la journée peut lui être expliqué s'il en exprime le besoin. Les activités sont présentées lors du regroupement ainsi qu'un rappel des règles de vie si nécessaire. L'animateur veille à ce qu'aucun enfant ou jeune ne soit exclus et il a une communication bienveillante.

≥ Qu'il soit à l'écoute de lui-même, son rythme, ses besoins physiologiques.

Le rythme de la journée est garant du respect du rythme de l'enfant et du jeune. Il participe ou pas aux activités, il a le choix. Si besoin, les plus grands (6-8 ans) peuvent faire la sieste avec les petits (3-5 ans).

L'enfant ou le jeune est valorisé pour une meilleure estime de lui.

≥ Que le ludique et le créatif lui offre un climat d'évasion dans son quotidien.

Les vacances sont propices à l'imaginaire, l'expérimentation, la découverte, l'évasion... des activités originales, en cohérence avec un thème, sont proposées et les animateurices sont partie prenante d'une histoire, sans oublier la sensibilisation, et peuvent garder un personnage plusieurs semaines en fonction de l'imaginaire choisi.

- **Favoriser un cadre permettant à l'enfant ou au jeune d'aller vers plus d'autonomie et de responsabilisation**

≥ Qu'il soit co-décisionnaire des activités, de son implication dans celles-ci.

Il existe des plages horaires de temps libre dans les semaines de vacances, les enfants peuvent ainsi faire des propositions et les jeunes peuvent prendre des décisions.

Mise en place d'un conseil des enfants, en fin de journée, souvent après le goûter pour faire le point et soumettre des nouvelles idées à l'équipe d'animation.

Mise en place de groupe de jeunes pour la réalisation d'un projet spécifique.

≥ Qu'il puisse être de plus en plus autonome dans tous les temps du quotidien (toilettes, repas, habillage).

On ne fait pas à la place de l'enfant, on l'accompagne à faire seul. On lui réexplique.

Chez les 3/5 ans, cela passe par le laisser faire seul pour s'habiller, se laver les mains, aller aux toilettes, avoir un verre en verre, utiliser un couteau... même si cela prend plus de temps ou présente plus de risque.

Chez les + de 6 ans, on veille à ce que l'enfant soit sensibilisé au cadre de la structure afin qu'il fasse le plus souvent possible seul, faire en sorte que celui qui joue range après, en utilisant le jeu et, s'il y a lieu, qu'il répare sa bêtise (mise à disposition du matériel type lavette/balai...).

Choix laissé aux jeunes pour l'aménagement de leur local, le programme d'animation, la mise en place de leurs activités.

- **Développer le savoir-être et le vivre ensemble**

≥ Que l'enfant ou le jeune vise à respecter la vie en collectivité

Les enfants et les jeunes doivent prendre soin de leurs affaires et de celles qui ne sont pas à eux. Ils doivent faire attention au matériel, que ce soit celui du centre, du local ou celui de l'école qui accueille. Ils apprennent à être tolérants, à prêter les jeux et font l'effort d'être plus patients, en acceptant d'être bons perdants pour certains.

≥ Qu'il puisse donner son avis dans un collectif sur les règles de vie

Les enfants et les jeunes doivent pouvoir participer à la conception des règles de vie et les négocier, comprendre l'importance des règles et du vivre ensemble, via des temps prévus dans la journée (cf. conseil des enfants).

≥ Qu'il sache appréhender la gestion des conflits

L'enfant ou le jeune doit comprendre qu'il faut préserver un climat positif : les conflits non résolus peuvent créer une atmosphère de tension et de méfiance qui peut affecter l'ensemble du groupe. L'animateur aidera à assurer la sécurité des participants si besoin car certains conflits peuvent entraîner des comportements dangereux, tels que des confrontations physiques ou verbales. La gestion des conflits peut aider les enfants à développer des compétences de communication. L'animateur peut aider les jeunes à trouver des solutions et à apprendre à travailler ensemble de manière constructive.

≥ Qu'il développe l'ouverture d'esprit, la tolérance

Les enfants et les jeunes sont invités à être curieux et à l'écoute, à engager la discussion avec les autres (mélange des groupes, brassage des âges...). Les animateurs les incitent à ne pas juger une personne qu'ils ne connaissent pas, à éviter les préjugés et à ne pas les « traiter de... ». Ils sont poussés à développer le contact avec les personnes qui pensent ou agissent différemment d'eux, à ne pas dénigrer quelque chose qu'ils n'ont pas essayé.

- **Sensibiliser à l'environnement (naturel et culturel)**

≥ Que l'enfant ou le jeune soit sensibilisé au respect de l'environnement

Mise en place du tri le midi et des papiers dans une poubelle attitrée, sensibilisation à la surconsommation des coloriages, veille à la propreté de la cour, économie d'eau ou autres gestes écologiques. Respect du vivant.

≥ Qu'il s'implique dans une démarche de développement durable

Les enfants participent à des ateliers de recyclage créatif, à la création d'un jardin au sein des accueils, à des sorties éducatives dans des espaces naturels sensibles. Cela encourage les enfants à adopter des comportements écoresponsables, mais aussi à stimuler leur créativité et leur esprit d'équipe.

≥ Qu'il découvre le patrimoine culturel autour de lui

Découverte de sites, édifices ou objets patrimoniaux, développement du sens de l'observation et éveil aux formes artistiques et culturelles. Sorties, visites guidées, ateliers artistiques. Acquisition de connaissances pour construire son jugement esthétique et favoriser l'esprit critique.

≥ Qu'il puisse tisser un lien social

Que l'enfant ou le jeune rencontre des intervenants extérieurs, qu'il sorte « hors les murs », qu'il participe à des organisées par des associations du village. Qu'il crée du lien avec la médiathèque, avec la résidence des séniors.

3) Le fonctionnement

a. Les moyens humains

Tenant compte de la réglementation en cours, l'équipe pédagogique est constituée d'une directrice Mme Couturier-Voileau Sylvie (BPJEPS Loisirs Tout Public, PSC1, Permis de conduire), de deux animatrices Mme Lefranc Clara (Bafa complet, ASP volontaire, permis de conduire) et Mme Bonnet Kellyssa (stagiaire Cpjeps).

Un animateur Jeunesse complètera l'équipe des permanents.

Cette équipe est enrichie par d'autres animateurices (stagiaires et/ou titulaires BAFA ou équivalence) selon la législation en vigueur et en fonction des besoins, qui dépendent du nombre d'inscrits, des activités avec prestataires ou du programme d'animation.

L'employée du service technique, responsable de la plonge et de l'entretien des locaux est également présente pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.

b. Le rôle de chacun

L'équipe de direction (la directrice et son adjoint)

La directrice des Copains du lac est la garante de la sécurité physique, morale, affective et matérielle des enfants accueillis, de la mise en œuvre du projet éducatif et du bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière.

L'équipe de direction :

- Est responsable de la sécurité des animatrices, des animateurs, de l'agent technique et des enfants : physique, morale, affective et matérielle.
- Est garante du respect de la législation en vigueur, du règlement intérieur de l'école qui accueille et de la bonne gestion des locaux et du matériel.
- Met en place la méthode des 4 C (complémentarité, cohérence, concertation, cohésion), pour favoriser un travail en équipe harmonique.
- Suit la formation et l'évaluation des stagiaires et des animateurices.
- Assure le suivi sanitaire, met à jour le tableau des PAI.
- Maintient le dialogue avec les différents partenaires et rend compte à la directrice de l'association AEJ et au conseil d'administration du tour du lac.
- Assure l'administratif du centre (dossiers des enfants, inscriptions, gestion des présences, planning des animateurices, suivi de caisse, tenue de budget, achat du matériel, gestion des stocks, relations avec prestataires extérieurs...).
- Gère les relations avec le traiteur et commande les repas.

L'équipe d'animation (animateurs et animatrices)

Elle doit être prête à s'adapter aux contraintes de la vie collective, être consciente de ses capacités, être soi-même, être exigeante et claire dans son comportement.

- Par rapport à l'équipe :

L'animatrice est membre à part entière de l'équipe avec qui il va falloir discuter, négocier, faire des concessions, affirmer ses idées. Elle doit savoir se remettre en question, donc être tolérante, garder sa personnalité en acceptant celle des autres.

Elle doit accepter de communiquer, informer l'équipe des problèmes rencontrés, ne pas hésiter à demander de l'aide.

Malgré des rôles et des fonctions différents, les adultes ont un seul objectif commun : les enfants.

- Par rapport aux enfants :

L'animatrice est la référence immédiate et un repère pour chaque enfant.

Il lui faut établir un dialogue continu avec eux, être à leur écoute, s'adapter à leurs besoins, leurs capacités.

Il doit pouvoir guider l'enfant, sans être trop directif.

Il fait prendre conscience aux enfants du respect d'autrui.

Il donne l'exemple (tenue, attitude, langage, cigarette, posture générale).

- Par rapport à l'environnement :

L'animatrice doit connaître l'environnement avant de le faire connaître à l'enfant (en écarter tout danger).

Il respecte l'environnement, sait s'adapter et profite des possibilités offertes, en mettant l'environnement à la portée des enfants.

- Par rapport aux animations :

L'animatrice doit être maître de son activité, s'expliquer clairement, adapter l'animation au public.

Il sait donner des consignes et l'enfant doit pouvoir mener l'activité comme il l'entend, en respectant les limites définies.

C'est la compétence qui donne l'autorité : un animateur compétent est un animateur qui propose de vrais jeux, de véritables activités auxquelles il a réfléchi et qui sont en cohérence avec le thème choisi ou l'imaginaire mis en place.

- Par rapport à la sécurité :

L'animatrice est entièrement responsable de son groupe (jeux, vie quotidienne, déplacements, sorties...) et veille à assurer la sécurité physique, morale, affective et matérielle des enfants.



L'animatrice rend vivant le quotidien des enfants et des jeunes par différents biais :

- **Des temps pour faire jouer** : en proposant des activités cadrées, motivantes et stimulantes ;
L'animatrice remplit le rôle de meneur de jeu : c'est lui qui définit le but du jeu, en fixant les règles et l'organise. Mais, même dans ce cas, on n'oubliera pas que le but de l'animatrice n'est pas d'imposer ses préférences personnelles, mais de proposer aux enfants l'aide nécessaire à la réalisation d'un projet commun. Le groupe va se forger une histoire à partir de cette activité collective.
- **Des temps pour jouer avec** : en restant disponible pour jouer aux jeux des enfants ;
L'animatrice devient un participant comme les autres, partenaire de l'activité. Son rôle évolue selon les règles communes à tous. Bien sûr il devra être très attentif à ce que sa présence ne fausse pas le déroulement du jeu. Cependant, il peut influencer sur le moral de son groupe, aider à l'apprentissage d'une technique et favoriser la participation des enfants les plus faibles.
- **Des temps pour donner à jouer** : en aménageant l'espace et des propositions de jeux en autonomie ;
L'animatrice prévoit un créneau horaire et aménage un espace, rassemble du matériel (jeux de société, ballons, raquettes...), propose des situations... Mais il n'impose rien. Cette attitude repose sur la confiance dans les possibilités des participants à développer leur activité à partir des éléments proposés par l'animatrice. Pour certains jeux, l'objectif est aussi d'amener rapidement le groupe à pouvoir s'organiser sans l'intervention de l'animatrice
- **Des temps pour laisser jouer** : en permettant à l'enfant de créer ses propres jeux tout en restant disponible.
Un ou plusieurs enfants commencent spontanément un jeu. Ils s'organisent et jouent seuls, sans avoir besoin d'un animateur. Ce dernier, après en avoir fait le constat, n'intervient pas. Mais sa présence est cependant utile à proximité pour garantir la sécurité ou relancer une activité en perte de vitesse.

Les enfants

- Sont respectueux des locaux, du matériel et de toutes les personnes présentes au sein des différentes structures d'accueil.
- Tendent à s'épanouir : chaque matin les animateurs présentent la journée, les différents temps forts, afin que les enfants et les jeunes se sentent accueillis et aient des repères pour la journée.
- Sont acteurs de leurs journées : plusieurs activités leur sont proposées le matin et l'après-midi, afin qu'ils puissent choisir et que chacun puisse trouver une activité qui lui convienne.
- Sont à l'écoute de l'équipe d'encadrement (animation et technique) et la respecte tant dans les actes qu'avec les mots.
- Savent qu'ils peuvent être sanctionnés s'ils dépassent les limites, en cas de manque de respect ou en cas de comportement perturbateur.

Une différence est faite par l'équipe d'encadrement entre la punition et la sanction.

La punition est une mesure arbitraire prise à l'encontre de l'enfant (assis dans un coin, exclu d'une salle, puni dans le couloir...) qui sera évitée le plus possible au profit d'une sanction qui est cohérente, raisonnée et constructive (ramasser ce qui est tombé, essuyer ce qui est versé, ranger ce qui est jeté...).



c. L'évaluation

- **Pour les animateurices**

Les animateurices évaluent leurs journées lors de chaque activité, lors de réunions mensuelles, de discussions informelles, lors de temps d'échanges avec les enfants, lors des temps d'accueil avec les familles.

A chaque fin de période, un bilan est réalisé.

Il s'appuie sur le retour des enfants, des familles, de l'équipe.

Cela permet d'établir les ajustements nécessaires au bon déroulement de l'accueil de loisirs.



- **Pour les enfants**

Les enfants peuvent évaluer leur journée lors de moments d'échanges informels le soir après le goûter ou lors de petits forums proposés avec des méthodes différentes, ludiques.

Chacun exprime son ressenti de la journée et pourra faire des propositions d'activités, de jeux, de stages de découvertes, de sorties ...

- **Pour les parents**

L'évaluation se fait par l'intermédiaire de la communication avec les animateurices et l'équipe de direction lors des temps d'accueil.

Elle peut se faire également par mail, par questionnaire de satisfaction.

d. La journée-type

7H30 mercredis - 8H00 vacances / 9H00 : « Se retrouver, faire connaissance »

Accueil des animateurices, mise en place d'ateliers. Arrivée échelonnée des enfants et accueil personnalisé.

Un démarrage de la journée en douceur dans des espaces aménagés pour jouer en autonomie : jeux d'imaginaire, de plateau, de construction, etc. Il y en a pour tous les âges et tous les goûts !

9H15/9h30 : « Regroupement »

Formation de groupes éventuels.

La présentation du déroulement de la matinée et des activités aux enfants est faite de façon ludique, les animateurices pouvant être déguisés.

9h30/11H30 : « Activités »

Créative, d'expression, sportive ou ludique en lien avec la thématique

Les enfants ont la main sur leur programme : participer à une des animations proposées par les animateurices ou se construire eux-mêmes leurs jeux.

11H30/11H45 : « Rangement »

11H45/12H00 : « Temps libre » et/ou mise de couvert

Il est essentiel que chaque enfant puisse être à l'écoute de son propre rythme. Ce sont des temps de respiration pour se poser ou se dépenser, mais aussi un moment d'échange pour apprendre à vivre avec les autres.



12H00/13H00 : « Repas... dans la convivialité »

Les enfants ont le choix de s'asseoir où ils le souhaitent, les grands ayant la possibilité de se mettre à la table des petits.

13H00/14H30 : « Temps calme » -> 15h30 pour la sieste



Comme chacun sait, au milieu de la journée, notre énergie baisse.

Ainsi, selon les indications de leurs parents, les plus jeunes vont écouter une histoire ou des musiques douces, dans la salle de sieste prévue à cet effet, à l'étage et peuvent s'endormir sur les couchettes prévues à cet effet.

Des jeux calmes dans le réfectoire ou une pause relaxation en salle de motricité est proposée aux plus grands pour se ressourcer.

14H30/16H30 : « Animations »

Selon le même principe que le matin, des activités sont proposées ou pourront être coconstruite avec les enfants.

16H30/17H00 : « Goûter » et temps d'échange

Le goûter est fourni par nos soins.

17H00/18H00 : « Départ échelonné »

Activités libres, encadrées par les animateurices, et accueil des parents.

Un temps d'échange privilégié avec les parents.



Quelques points de détails sur :

- L'accueil du matin :

L'accueil se fait entre 7h30 et 9h30 les mercredis, entre 8h00 et 9h00 les vacances, dans un cadre adapté, sécurisé, convivial qui permet à chacun de trouver sa place dans le groupe.

L'équipe d'animation prend en charge les enfants et les jeunes dès leur arrivée et accueille individuellement chaque enfant avec un petit mot de bienvenue.

L'accueil se fait dans deux salles, situées dans l'enceinte de l'école.

Ils peuvent rester dans l'une des 2 salles, pour faire des activités calmes de leur choix, encadrées par des animateurices, ou bien ils peuvent aller dans la cour pour faire des jeux extérieurs, sous la surveillance d'un autre animateurice, en attendant l'arrivée des autres enfants.

- Le temps du repas :

La restauration s'effectue dans le réfectoire de l'école. Les repas sont fournis, en liaison froide, par un traiteur. La mise en chauffe se fait à 11h00.

Vers 11h45, le couvert est mis avec l'aide d'enfants volontaires.

L'équipe d'animation mange à une table avec les enfants, et fait le service à tour de rôle.

Chaque enfant se lève, table par table, pour aller se faire servir, quel que soit son âge.

Deux citations sont primordiales :

« On goûte avant de dire qu'on n'aime pas »

« On prend tout ce qu'on veut mais on mange tout ce qu'on prend »

Les animateurices aident les plus jeunes à porter leur assiette et, si besoin, coupent la viande et les aident à manger.

En fin de repas, un enfant volontaire débarrasse les couverts et les assiettes et un deuxième nettoie sa table, avec l'aide d'un animateurice.

L'équipe d'animation veille au respect des règles de vie quotidienne. Les enfants qui ont été servis en premier et qui ont fini avant les autres, doivent attendre que tout le monde ait terminé son repas avant de se lever.

- L'accueil du soir :

De 16h30 à 18h les mercredis et de 17h à 18h les vacances, les enfants ont accès à plusieurs activités libres, toujours encadrées par les animateurices, en attendant que l'on vienne les chercher.

Les parents viennent auprès de l'équipe de direction ou d'un animateurice référent pour signaler qu'ils veulent récupérer leur enfant.

Une attention particulière est demandée aux animateurices, le matin à l'accueil et le soir au départ, afin d'échanger avec les parents et de répondre aux différentes questions posés (déroulement de la journée, état de fatigue de chacun des enfants, du comportement de l'enfant durant la journée, participation aux activités du jour, etc...).

L'équipe d'animation reste attentive à ce que les enfants qui partent prennent le temps de ranger le matériel dont ils se sont servis.

Quelques règles à respecter par le personnel encadrant (directrice, animateurices, agent technique) :

- Les horaires, le travail des autres, les objectifs pédagogiques sont fondamentaux.
- Les divergences entre animateurices, s'il y a, se font en privé.
- L'utilisation du portable est à usage professionnel et les communications personnelles pendant le temps de travail sont tolérées en cas d'urgence uniquement.
- La tenue et le langage doivent être correctes et adaptés.
- Chaque animateurice est tenu de respecter et d'appliquer le règlement.
- Toute personne manquant de respect ou faisant acte de violence sur son lieu de travail sera sévèrement sanctionnée par la direction.
- Il est interdit de fumer, de boire ou de consommer des substances illicites dans le cadre de l'accueil de loisirs, sous peine de renvoi immédiat.

5) Les inscriptions

a. Modalités d'inscriptions

Nous nous engageons à accueillir tous les enfants âgés de 3 à 13 ans.

Les différents accueils proposés auront vocation à accueillir tous les enfants et jeunes, quel que soit leur lieu de résidence, leurs situations sociales, leur religion, leurs éventuels maladies et handicaps.

Seuls les enfants ayant un risque marqué de contagiosité ou ayant reçu plusieurs avertissements disciplinaires se verront refuser l'accès temporairement.

Inscription et réservation

Les inscriptions démarrent environ un mois avant la période concernée. Afin de constituer un dossier pour l'enfant, il faut :

- > se créer un compte famille sur le site de l'ELFA du lac www.lelfadulac.fr
- > créer un profil par enfant dans le logiciel
- > fournir :
 - * la fiche sanitaire dûment complétée
 - * la photocopie des vaccins obligatoires
 - * l'attestation CAF du quotient familial
 - * la copie de l'assurance responsabilité civile

> valider l'autorisation du droit à l'image

Dès lors, les familles peuvent réaliser leurs réservations par période via le portail familles.

- Pour les mercredis, un tarif journée, demi-journée, avec ou sans repas est appliqué, fonction du Quotient Familial de la CAF.
- Pendant les vacances scolaires, il est demandé de s'inscrire au moins deux jours. Un forfait de 2, 3, 4 ou 5 jours est appliqué, fonction également du QF.
- Pour les séjours, un tarif selon une grille tarifaire est aussi mis en place.

Annulation

Les annulations ne sont pas possibles sur le logiciel, il faut envoyer un mail à la directrice sur alsh.tourdulac@gmail.com ou sur jeunes.tourdulac@gmail.com

A savoir que les annulations avant le début de l'accueil génèrent différents frais et une gestion de l'organisation de l'accueil de loisirs plus soutenue (recrutement, rappel des familles sur liste d'attente, réajustement du nombre de repas...), c'est pourquoi seules les absences justifiées avec un certificat médical ne seront pas facturées.

Le repas pourra néanmoins être facturé si le délai ne permet pas d'annuler le traiteur à temps (le vendredi midi pour le mercredi suivant et 8 jours avant pendant les vacances).

Pour toute annulation non justifiée par un certificat médical, la journée sera facturée dans sa totalité.

b. Tarifs :

Les tarifs varient en fonction du quotient familial de 7 à 22 € par journée.

Pour les habitants des communes extérieures, une majoration de 20% est appliquée.

La grille tarifaire est disponible sur le site de l'Elfa du lac.

6) Les séjours : activités accessoires

Des camps sont proposés l'été, de 3, 4 ou 5 jours / 2, 3 ou 4 nuits, pour les enfants à partir de 7 ans et jusqu'à 15 ans. Ce sont des activités avec hébergement prévues et organisées à partir du projet d'un accueil de loisirs ou du secteur jeunes.

Ces activités concernent donc les mêmes mineurs dans le cadre du même projet éducatif. Elles permettent à l'équipe d'encadrement d'enrichir et de compléter les objectifs du projet pédagogique de l'accueil principal. Elles sont en cohérence avec le thème de l'accueil de loisirs du mois de juillet.

Même si ces séjours ne sont pas soumis aux mêmes exigences que les autres accueils avec hébergement en matière d'encadrement, nous proposons ces activités dans un périmètre proche de l'accueil principal permettant ainsi à la directrice de se rendre, en cas de besoin, rapidement sur le lieu d'accueil.

La qualification du responsable du camp : Nomination d'un animateur qualifié comme responsable

La qualification des animateurs et de l'encadrement :

- Mêmes mineurs que ceux inscrits à l'accueil principal, même projet pédagogique
- Équipe composée d'au moins 2 personnes choisies dans l'équipe d'encadrement de l'accueil de loisirs et déclarées sur la fiche complémentaire, afin de permettre les contrôles d'honorabilité
- la répartition de la qualification des encadrants est laissée à l'appréciation de la directrice de l'ELFA du lac

Les taux d'encadrement sont les mêmes qu'en accueil de loisirs pour les mineurs de moins de 14 ans.

L'équipe d'encadrement est composée d'au moins 2 personnes, lorsque des enfants âgés de moins de 14 ans participent à ces activités, même si l'effectif est réduit.

7) Le programme prévisionnel

Les programmes de l'accueil de loisirs « Les copains du lac » et du secteur jeunes « Lézados du lac » sont disponibles sur le site internet de l'association et affichés dans le tableau d'affichage sous le porche d'entrée de l'école et dans les locaux des jeunes.

Chaque programme peut être modifié et adapté en fonction de la météo, des intervenants extérieurs, des envies des enfants ou des jeunes, des absences imprévues de l'équipe d'encadrement...



Cette année 2025-2026 le thème est « Les voyages ».

Par exemple, les 7 premiers mercredis seront les 7 merveilles du monde antique et les vacances d'automne proposeront un « Voyage autour du monstre »...